

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poisy, le 05/03/2021

Comité syndical du 4 mars 2021

Réuni ce jeudi 4 mars 2021 au Centre de convention d'Archamps sous la Présidence de Jean-Paul AMOUDRY, le Comité du Syane - Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie - a tenu son débat d'orientations budgétaires pour 2021.

Deux sujets majeurs constituent cette édition du Comité syndical :

1. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)
2. Le Débat d'Orientations Budgétaire (DOB) du Syane

Incidence du contexte sanitaire sur les activités du Syane en 2020 : une année particulière et exceptionnelle à bien des égards

En particulier, le Syane a procédé au renouvellement de ses instances suite à l'élection des nouveaux conseils municipaux.

La réforme statutaire validée fin 2019 a redéfini certains équilibres internes de représentation des collectivités adhérentes du Syndicat. 83 délégués issus des communes, intercommunalités, syndicats primaires d'électricité, et conseil départemental devaient composer le nouveau Comité syndical à compter de début mai.

Cependant, le calendrier 2020 a été bouleversé par la crise sanitaire inédite qui nous a tous pris de cours. Cette crise qui perdure a marqué toutes les organisations et structures existantes.

À situation exceptionnelle mesures exceptionnelles. Dès le 16 mars 2020, le Syane a placé l'ensemble du personnel en télétravail, les bureaux ont été fermés et tous les travaux et chantiers du Syane ont été stoppés.

Après une courte période d'adaptation et de réorganisation, avec la visioconférence devenue la norme, les services ont rapidement relancé leur activité et repris leur travail sur le terrain dès le 8 avril. Plus de 130 chantiers ont pu être relancés début mai.



Au mois de juin, un Bureau et un Comité syndical se sont tenus afin de permettre à ses instances de prendre les décisions nécessaires à la continuation du bon fonctionnement du Syndicat avec un minimum d'incidence.

Le répit estival a permis également de préparer et de procéder à l'installation du nouveau Comité (avec $\frac{3}{4}$ de nouveaux élus), du Bureau, de l'exécutif avec 10 Vice-présidents, et de l'ensemble des commissions.

Le 15 octobre, le Syane était enfin de nouveau en ordre de marche, et ce avant le 2e confinement.

Bien rodés, les agents et les élus se sont réorganisés en une petite semaine. L'activité n'a pas connu d'arrêt, démontrant combien notre organisation a les capacités de s'adapter rapidement et efficacement.

Malgré des conditions parfois difficiles, un certain équilibre s'est installé entre le travail à distance et le présentiel. Toutes les réunions programmées et les plannings ont été tenus et continuent à l'être.

En termes d'activités « travaux », les opérations sous gouvernance directe du Syane ont été finalement relativement peu affectées : la construction du réseau fibre a été soutenue et ce sont plus de 30 000 prises FTTH (locaux et logements) qui ont été livrées au délégataire Covage. Soit une nette progression par rapport à 2019.

En revanche, le programme principal de travaux sur les réseaux électriques, l'éclairage public et les enfouissements coordonnés télécoms a enregistré une baisse de 45 % sur les engagements de chantiers en 2020. En effet, le report des élections municipales et l'absence prolongée des exécutifs locaux n'ont pas permis la validation et l'engagement de nouvelles opérations.

Enfin, l'année 2020 aura été marquée par la finalisation du contrôle du Syane par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) ; débuté au printemps 2019, le rapport définitif a été reçu en décembre 2020.

1. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Contrôle réalisé sur les exercices 2013 à 2019

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion du Syane pour les exercices 2013 à 2019, en veillant à intégrer, autant que possible, les données les plus récentes. Le contrôle est intervenu avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire le 24 mars 2020 et l'impact de la crise n'a pas, par conséquent, été examiné.





Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- Contrôle organique : gouvernance du syndicat, situation financière et fiabilité des comptes, commande publique et gestion du personnel ;
- Modèle juridique et financier du Syndicat ;
- Maîtrise des risques induits par la diversification des activités, notamment le Très Haut Débit et l'exploitation de réseaux de chaleur ;
- Exercice de la compétence éclairage public, dans le cadre d'une enquête régionale.

L'entretien de fin de contrôle prévu par l'article L. 243-1 al. 1 du code des juridictions financières a eu lieu le 31 janvier 2020 avec M. Jean-Paul Amoudry, Président du Syane.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, le Président du Syane a fait part de sa réponse au rapport de la Chambre ainsi qu'aux recommandations qui y sont incluses.

Prendre connaissance du Rapport de la CRC et de la réponse du Syane : [Rapport CRC 2020 Exercices 2013-2019 Syane.pdf](#)

Éléments de réponse du Syane sur le rapport de la Chambre

Jean-Paul Amoudry, Président du Syane : « La Chambre Régionale des Comptes a procédé à un examen étendu et approfondi des comptes et de la gestion du Syane au cours de la période précitée. Cet examen a donné lieu à la formulation d'observations délibérées le 26 novembre 2020 et à la production d'un rapport assorti de 6 recommandations qui ne soulèvent pas d'objection de la part du Syndicat.

La Chambre souligne, à raison, que le contrôle porte sur une période durant laquelle le Syane a considérablement étendu ses compétences dans le domaine de la transition énergétique et du numérique. Ces évolutions ont donné lieu à quatre révisions statutaires rapprochées (en 2013, 2015, 2018 et fin 2019).

Au plan national, cette période a également été marquée par des réformes institutionnelles de grande ampleur, que ce soit pour encourager les fusions de communes ou rationaliser les cartes des établissements publics de coopération intercommunale.

Sans minimiser la portée des observations formulées par la Chambre à propos des statuts, le Syane s'est fortement engagé dans les domaines des énergies, de la transition énergétique et du numérique, tous appelés à d'importants et rapides développements.

Le Syndicat assume s'être mobilisé en priorité pour répondre aux attentes de ses collectivités adhérentes, aux besoins qu'il a estimé être ceux du territoire, dans un esprit de concorde forgé par un large et fort consensus politique.





Le rapport de la Chambre a mis en exergue des éléments juridiques dont le Syndicat avait pleinement conscience et qu'il a commencé à corriger, pour certains d'entre eux. La modification de la représentation des adhérents au sein de l'assemblée délibérante en constitue une illustration significative.

Le Syane reconnaît la nécessaire clarification de ses compétences qu'il mettra en œuvre ainsi que la recommandation relative au vote différencié qui en découle. De la même manière, le Syndicat souscrit à l'abandon des prêts accordés aux communes et restera vigilant quand au respect de la réglementation relative aux fonds de concours.

La Chambre a pu noter que le renforcement des fonctions support avait été engagé dans le cadre du plan d'actions de réorganisation interne « Syane 2020 », en réponse au développement de l'activité et des missions du Syndicat, à l'augmentation de ses projets, et préalable indispensable à une croissance structurelle soutenue. Pour la même raison, dès le début de l'année 2021, l'acquisition de logiciels informatiques adaptés aux nécessités et à la diversité des règles de gestion en cours au sein du Syane complètera la structuration des services.

Incontestablement, ces mesures auront des effets sur la sécurisation et la fiabilisation des opérations budgétaires et comptables, allégeront significativement les contraintes qui pèsent sur les services et favoriseront une meilleure connaissance des éléments financiers du Syndicat.

Le Syane est très attentif aux points de vigilance soulignés par la Chambre concernant la maîtrise des nouveaux engagements relatifs à la SEM (Société d'Economie Mixte) Syan'EnR, à la régie Syan'Chaleur pour le portage de projets de réseaux de chaleur et de froid, ainsi que pour la réalisation du réseau public Très Haut Débit (RIP) départemental.

A cet égard, dans ce domaine comme dans tout autre dossier le concernant, le Syndicat entend poursuivre dans sa méthode en confortant systématiquement ses analyses par des expertises techniques externes, par des points d'étape réguliers et une validation des décisions les plus importantes par l'assemblée délibérante (le Comité).

Enfin, le Syane accorde grand intérêt au chapitre relatif à la compétence éclairage public dressé par la Chambre, ainsi qu'au rapport thématique de la Cour des Comptes concernant ladite compétence, auquel le Syndicat a participé en fournissant des informations. Ces contributions concernent un domaine dont le Syane a perçu l'ampleur des enjeux sur les plans financier, environnemental et du développement local. Le Syndicat va s'inspirer de leurs contenus pour la mise en œuvre de sa politique et l'exercice de la compétence éclairage public auprès de ses adhérents et partenaires. »





2. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Dans le cadre des dispositions législatives, les Collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et les Établissements Publics regroupant des collectivités de plus de 3 500 habitants doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget.

Le vote du Budget primitif du Syane est programmé le 1er avril 2021.

Le rapport réunit les bilans, les analyses, les éléments financiers, les contraintes et les propositions pour la tenue de ce débat d'orientations budgétaires. (Une synthèse sera disponible sur www.syane.fr ; le rapport complet peut être communiqué sur demande).

Prévisionnels d'investissements 2021 du Syane

2021 est envisagée avec une reprise des investissements sur le réseau de distribution d'électricité, les réseaux d'éclairage public et les enfouissements coordonnés télécoms.

- La dynamique de relance attendue de la part des communes permet d'envisager **un programme principal de travaux de 24,1 M€ pour 2021** (dont **20,9 M€** pour les réseaux d'électricité, l'éclairage public, les enfouissements, les désignations de maîtrise d'ouvrage).
- Le budget pour **la construction du réseau public fibre optique du Syane** (inscription pour 2021 en AP/CP) s'établit à **30 M€**.
- Le budget pour **les réseaux de chaleur et de froid** s'établit à **8,9 M€**.

63 M€
d'investissements
prévisionnels

Concernant **les investissements mobilisés sur le réseau de la distribution publique d'électricité**, d'un montant de **7,7 M€**, le Syndicat s'est engagé dans une politique incitative, avec en particulier un plan d'action pour la qualité des réseaux de distribution publique d'électricité. **Le nouveau contrat de concessions avec Enedis** entré en vigueur le 31 décembre 2019 suit le Schéma Directeur des Investissements qui prévoit trois objectifs principaux pour la qualité de la distribution : la résorption des fils nus aériens en basse tension, le maintien d'un faible nombre de clients en sous-tension et la baisse du temps de coupure annuel. Pour y répondre, il est proposé de retenir, pour 2021, un montant de **1,5 M€ pour le programme d'investissement** délibéré du Syane.



Poursuite de la construction du réseau public Très Haut Débit

L'année 2020 a été marquée par la validation du Comité syndical de doter le service de moyens humains et financiers supplémentaires et de lancer la phase 2 opérationnelle du projet RIP.

Malgré les retards générés par le COVID-19, **le projet de RIP a avancé à un rythme soutenu tout au long de l'année 2020.**

Les infrastructures du réseau d'artères principales sont quasiment terminées. Le déploiement du réseau permet maintenant une ouverture des services FTTO sur pratiquement l'ensemble du périmètre cible. À souligner la présence de **52 opérateurs professionnels** sur le réseau.

Concernant les réseaux de desserte FTTH, l'année 2020 est la meilleure année jamais réalisée par le SYANE sur le projet, avec **33 000 prises FTTH** remises au délégataire. L'année 2020 a été marquée par l'arrivée opérationnelle **des opérateurs FTTH d'envergure nationale.**

Pour 2021, l'objectif est d'amplifier cette augmentation de rythme, avec pour intention **60 000 prises construites** dans l'année.

**60 000 prises
FTTH supplémentaires
construites à fin 2021**

La Transition Énergétique

Au-delà des missions, parmi les grands enjeux, programmes et projets déjà bien engagés comme la fibre optique, se profilent en particulier ceux de la réalisation à grande échelle de **la rénovation thermique du patrimoine bâti public** ainsi que de **la production d'énergies renouvelables**, de **la modernisation et de la transformation de l'éclairage public** avec toute sa dimension environnementale, et enfin des services numériques, le plus souvent transversaux et appelés à toujours plus se développer.

La valorisation des Énergies Renouvelables

Depuis 2014, le Syane s'est progressivement positionné comme appui des collectivités territoriales dans la valorisation des ressources renouvelables. L'intervention du Syndicat dans ce domaine revêt différentes formes (accompagnement/réalisation de projet) et s'articule autour de plusieurs entités et compétences rattachées au Syane : études d'opportunités ou de faisabilité de projets, étude de préfiguration d'un Contrat de Développement Territorial des ENR thermiques, électrification des sites isolés, réalisation d'équipements de production d'énergie à partir d'énergies renouvelables (www.syanenr.com), gestion de la compétence « Réseau de chaleur et de froid ».



La régie **Syan'Chaleur** s'est engagée dans la réalisation de plusieurs projets de construction et d'exploitation de réseaux de chaleur, avec un soutien financier de l'ADEME et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En pratique, la volonté du Syndicat est d'associer la distribution de chaleur à une production à base d'énergies renouvelables et en particulier le « bois-énergie ». À ce jour, **4 communes** ont délibéré pour confier au Syndicat l'exercice de cette compétence optionnelle « **Réseaux de Chaleur et Froid** » : Saint-Jeoire (mis en service en décembre 2020), Ambilly (en lancement), Ville la-Grand (en lancement), Evian-Les-Bains (engagement en 2021).
[Rapport d'activité Syan'Chaleur 2019](#)

La Maîtrise de l'Énergie, un sujet prépondérant au Syane

Le Syane accompagne les communes pour **une meilleure maîtrise de l'énergie dans leurs bâtiments publics**, par la réalisation d'audits et de diagnostics énergétiques. Depuis 2016, la **Commission consultative Paritaire de l'Énergie du Syane** coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite les échanges de données.

L'année 2021 est une année importante en ce qui concerne le développement du **Service de Conseil Énergie**. En effet, **une cinquantaine de nouvelles collectivités** ont manifesté leur intérêt pour **adhérer au service en 2021**. Le Service est aujourd'hui mobilisé par **52 communes et intercommunalités** qui rassemblent, à la fin 2020, plus de **175.000 habitants et 800 bâtiments publics**.

Lauréat le 10 décembre de l'**AMI SEQUOIA** (programme ACTEE de la FNCCR), le Syane va ainsi accompagner avec son Service de Conseil Énergie plus de **30 communes** réparties sur les **2 territoires** concernés (GA et CCPEVA). À ce titre, le Syane bénéficie d'une aide d'un montant de **300 k€** pour les 2 années **2021 et 2022**, soit un montant d'aide de **150 k€ en 2021**.

Il est également est proposé de **reconduire l'appel à projets** et d'inscrire **une enveloppe de 800 k€**, équivalente à celle de 2020, et qui devrait permettre de retenir une douzaine de lauréats. [Dossier de presse Appel à projet Syane 2020](#)

Prendre connaissance de toutes les orientations et propositions pour 2021 :
[DOB Syane 2021.pdf](#)





À propos du Syane

Un établissement public au service des communes et intercommunalités de la Haute-Savoie.

Le Syane - Syndicat (mixte) des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie - le Syane est constitué de communes et d'intercommunalités ainsi que du Département. Dévoué au territoire et à ses administrés, il a pour mission de leur fournir des infrastructures et des services adaptés pour tous les Haut-Savoyards à travers 7 compétences. En qualité d'expert de l'énergie et du numérique, le Syane accompagne au quotidien les collectivités du territoire.

Depuis 70 ans, le Syndicat construit et maintient la qualité des réseaux électriques et de gaz en Haute-Savoie. En soutenant la rénovation énergétique de bâtiments publics et en portant des projets de mobilité électrique, de production d'énergies renouvelables, ou encore de réseaux de chaleur, le Syane œuvre en faveur de la transition énergétique.

Par ailleurs, le Syane est engagé depuis 2013 dans la transition numérique avec d'une part le déploiement du réseau public Très Haut Débit, et d'autre part une approche avisée des usages numériques de demain.

>> [Télécharger le kit communication](#)

>> [En savoir plus sur la nouvelle identité visuelle du Syane](#)

